

JUIN / 2026

SNCF VOYAGEURS



CANICULE : L'INCONFORT N'EST PLUS DE MISE, Ç'EST UNE QUESTION DE SÉCURITÉ

Alors que les températures grimpent dangereusement, mettant en péril la santé de tous, l'UNSA-Ferroviaire exige une réaction immédiate de la direction. Face au silence des directions locales et à la multiplication des signaux d'alerte restés sans réponse, nous avons déposé ce jour une Demande de Concertation Immédiate (DCI) auprès du PDG de SNCF Voyageurs. Il ne s'agit plus de simples plaintes pour inconfort, mais de prévenir un danger grave et imminent pour l'ensemble des agents.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEVENUES PÉRILLEUSES

Les thermomètres s'emballent, la direction tempore, la réalité du terrain est brutale.

La situation a dépassé le stade de la gêne pour devenir un enjeu de sécurité majeur. Nous constatons des températures approchant les 50°C dans certaines rames et cabines de conduite dépourvues de

L'UNSA-FERROVIAIRE PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE ET EXIGE UN PLAN D'URGENCE !

climatisation. Parallèlement, les agents font face à des sous-effectifs chroniques et à des difficultés pour s'approvisionner en eau.

L'UNSA-Ferroviaire tient à saluer la conscience professionnelle de nos collègues qui pallient les défaillances de l'entreprise, mais refuse que cet engagement se fasse au prix de leur santé.

Cette dégradation critique touche aussi bien les agents au sol, dans les gares et les Technicentres, que les équipes à bord (cabine et rames).

NOUS NE DEMANDONS PAS LA LUNE MAIS L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Face à l'absence de process et de mesures concrètes, l'UNSA-Ferroviaire adopte un ton ferme : la minimisation de la situation par les directions locales doit cesser immédiatement.

Nous exigeons que cette période climatique exceptionnelle mais qui risque de devenir récurrente, soit gérée par des mesures de protection exceptionnelles prescrites et pérennes. En demandant le déploiement immédiat, dans une telle situation, d'une organisation en mode « cellule de crise », similaire à la vigilance et aux moyens déployés pour la protection humaine et matérielle lors de la crise sanitaire du COVID ou des Jeux Olympiques 2024.

NOS REVENDICTIONS :

1. **Reconnaissance officielle** de l'état de crise sanitaire liée à la chaleur.
2. Activation immédiate d'une « cellule de crise canicule », sur le modèle de l'excellence opérationnelle déployée pour les JO 2024.
3. **Plan d'investissement urgent** « pour la climatisation des matériels et la rénovation des lieux de vie ».
4. **Le règlement urgent des problématiques logistiques** (renforts d'effectifs, distribution d'eau garantie, conditions de Repos Hors Résidence acceptables, assouplissements des rythmes de travail.

**DES AVANCÉES SONT
POSSIBLES, MAIS SEULEMENT
SI LA DIRECTION DE SNCF
VOYAGEURS PREND TOUTE LA
MESURE DU DANGER.**

**L'UNSA-FERROVIAIRE SERA
INTRANSIGEANTE SUR LA
PROTECTION DE VOTRE SANTÉ
ET DE VOTRE SECURITE. LA
MOBILISATION ET LA
VIGILANCE DE TOUS RESTENT
NOS MEILLEURS ATOUTS POUR
FAIRE PLIER L'INERTIE
ACTUELLE.**



LE CONSTAT EST GRAVE : NOUS SOMMES EN DANGER !

**L'UNSA PROPOSE : DES
MESURES CONCRÈTES
TOUT DE SUITE !**

Parce que l'urgence ne supporte pas le délai des grands travaux, l'UNSA-Ferroviaire soumet à la direction un ****plan de choc immédiat**** à appliquer dès demain :

PROTECTION & PRÉVENTION

- Droit de retrait climatique : Validation immédiate et sans sanction de l'exercice du droit de retrait si la température dépasse 28°C dans les cabines ou 30°C dans les lieux de travail fermés, conformément aux recommandations de santé au travail.
- Hydratation garantie : ** Installation de points de distribution d'eau fraîche gratuits et illimités dans tous les sites, trains et gares. Fourniture systématique de bouteilles d'eau pour les agents en mouvement.
- Adaptation des tenues : Assouplissement immédiat et temporaire des codes vestimentaires pour privilégier des tissus légers et clairs, sans pénalisation disciplinaire.

ORGANISATION ET SOULAGEMENT

- Aménagement des horaires : Décalage des plages de travail les plus exposées (tôt le matin ou tard le soir) et réduction de la durée d'exposition continue à la chaleur.
- Renforts d'effectifs « Coup de Chaud » : Mobilisation de cadres et de personnels administratifs pour soulager les équipes opérationnelles sur les tâches non essentielles et assurer les relèves.
- Sanctuarisation des pauses : Obligation de pauses rafraîchissantes toutes les 2 heures dans des zones climatisées, comptées comme temps de travail effectif.

CONDITIONS DE VIE

- RHR Dignes : Garantie absolue d'une température supportable dans les chambres de Repos Hors Résidence.

**CES MESURES DOIVENT S'APPLIQUER
AUTOMATIQUEMENT À CHAQUE
ÉPISODE DE FORTE CHALEUR !**



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

► Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

► **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

► **Conformément à la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF